

Séance du 11 juin 2016

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, samedi le 11 juin 2016 à 9h30.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2016-06-072 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 9h30 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Manon Champigny.

2016-06-073 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par M. Richard Mireault.

2016-06-074 **Adoption des procès-verbaux**

Le procès-verbal de la séance du 9 mai dernier est approuvé, tel que rédigé, sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

Communications du conseil

2016-06-075 **Demande de dérogation mineure (M. Gilles Favreau)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Gilles Favreau concernant la construction d'un garage dans la marge avant au 921 chemin du Lac-Thomas;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable déposée par le Comité Consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les observations produites par l'inspecteur en urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT la superficie du terrain concerné (922.2 mètres carrés);

CONSIDÉRANT la préoccupation du conseil municipal pour la protection de la qualité des eaux du lac Thomas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation demandée. Celle-ci sera toutefois soumise aux conditions suivantes :

1. Le règlement concernant la protection des berges (règlement 295-2015-02 et ses amendements) devra être respecté;
2. Suite à la construction du garage, le terrain devra être aménagé de façon à réduire l'apport d'eau de ruissellement vers le lac;
3. En hiver, il devra être disposé de la neige de façon à ne nuire d'aucune façon à la voie publique ni aux terrains adjacents.

2016-06-076 **Demande de dérogation mineure (M. Stéphane Benny)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par M. Stéphane Benny concernant l'agrandissement d'un garage au 1315 chemin de Lanaudière;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par le Comité Consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prendra la forme d'appentis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil municipal accorde la dérogation demandée aux conditions suivantes :

1. Le toit de l'agrandissement devra reposer sur des poteaux (il ne pourra y avoir de mur fermé);
2. Le sol devra demeurer en gravier.

2016-06-077 **Installation d'un climatiseur**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que l'installation d'un climatiseur au bureau actuel de la municipalité soit confié à la firme Bélanger, représentée par M. Marc-André Bélanger, au coût de 2 000.00 \$.

2016-06-078 **Règlement sur les berges (2^{ième} projet)**

Sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que le deuxième projet de règlement modifiant le règlement 295-2015-02 (*Règlement relatif à la revégétalisation des berges et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau*) soit adopté.

2016-06-079 **Avis de motion (programme Éco-Prêt)**

M. Pierre Brunelle donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement 297-2015-04 (*Règlement relatif au programme Éco-Prêt pour le remplacement des installations septiques*). Cette modification concerne les articles 2.1.5 et 2.1.6 dudit règlement établissant l'évaluation des critères admissibles et l'évaluation du montant admissible.

2016-06-080 **Adjudication de contrat (rue Principale)**

Suite à la réception des soumissions pour la réfection de la rue Principale et à la recommandation de l'ingénieur, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le mandat soit confié à Jobert inc. au montant de 689 738.03 \$.

2016-06-081 **Gratuité pour accès au lac Maskinongé**

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente intermunicipale entre les municipalités participantes est intervenue afin d'adopter un règlement visant, entre autres, la tarification de l'accès des embarcations à moteur au lac Maskinongé et l'amélioration des mesures et des ressources de contrôle et de surveillance des embarcations à moteur ;

CONSIDÉRANT que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé en collaboration avec le ministère de la Faune, contribue par ses actions à une étude sérieuse concernant la population du maskinongé et des autres espèces dans le lac;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité à ce que cette étude soit menée à bien afin de préserver la faune aquatique du lac;

CONSIDÉRANT que l'Association des pêcheurs du lac Maskinongé demande à ce que l'accès au lac se fasse à titre gratuit pour les pêcheurs collaborant à la réalisation de l'étude sur la pêche sportive. L'exemption de tarification d'accès au lac Maskinongé constituerait un incitatif pour ces pêcheurs à consacrer leurs efforts de pêche sur ce plan d'eau ainsi qu'une forme de reconnaissance pour leur collaboration;

CONSIDÉRANT que le paragraphe c) de l'article 3.2 du règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes, prévoit que les municipalités à l'entente sont en mesure d'autoriser exceptionnellement l'accès aux débarcadères municipaux par une ou des embarcations motorisées, utilisées dans le cadre d'activités nautiques spéciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'exemption de tarification de l'accès au lac Maskinongé des embarcations à moteur et du stationnement pour les pêcheurs participants à l'étude ainsi que pour le biologiste du ministère de la Faune. Les participants étant les suivants : Messieurs Dominique Ratelle, Éric Légaré, Jean-Claude Beauchamp, Yan Benoit, Guy Joly, Stéphane St-Jean et François Girard, biologiste.

2016-06-082 **Covoiturage Lanaudière**

Sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est résolu que la municipalité de Saint-Didace appuie le Conseil Régional de l'Environnement de Lanaudière dans son projet de covoiturage. La municipalité ne s'engage pas à fournir une aide monétaire.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport sur les permis émis en mai ainsi que le rapport de suivi budgétaire.

Il présente ensuite les états financiers de la municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015.

2016-06-083 **Acceptation du rapport financier**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le rapport financier pour l'exercice financier 2015 soit accepté.

2016-06-084 **Conciergerie**

Sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, et après réception de demandes d'emploi, il est résolu que Mme Francine Coutu, directrice générale adjointe, soit chargée de choisir la personne qui exécutera les travaux; ces derniers seront effectués sur demande.

2016-06-085 **Remerciements à M. Richard Mireault**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que de sincères remerciements soient adressés à M. Richard Mireault pour les travaux exécutés bénévolement à l'escalier de la bibliothèque.

2016-06-086 **Appel d'offres pour déneigement**

Le contrat pour le déneigement des rues de la municipalité étant terminé, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le directeur général prépare l'appel d'offres pour la saison prochaine.

Installation de compteurs d'eau

Cet item est remis à une séance ultérieure pour permettre au conseil d'avoir des renseignements supplémentaires.

2016-06-087 **Programme PAARRM**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Pierre Brunelle, et résolu que le conseil municipal fasse une demande de 20 000.00 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Les travaux consisteront en la construction ou l'amélioration de la route 349.

2016-06-088 **Programme PAERRL**

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 157 104 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Didace informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-06-089 **Entente intermunicipale avec MRC (communications)**

Le conseil ayant pris connaissance de l'entente intermunicipale proposée par la MRC de D'Autray pour fournir des services pour constituer un site de relève et pour des services en communication en cas d'urgence. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

2016-06-090 **Déclaration de compétence de la MRC**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Manon Champigny, et résolu que la municipalité avise la MRC de D'Autray qu'elle a pris connaissance de sa déclaration de compétence concernant la régionalisation des services informatiques.

2016-06-091 **Félicitations au personnel de la bibliothèque**

C'est avec plaisir et fierté que le conseil municipal a appris que la Bibliothèque municipale s'est méritée le deuxième prix décerné par le Réseau biblio pour la catégorie « gestion ». Il est donc proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. Pierre

Brunelle, et résolu que le Conseil municipal félicite le personnel de la bibliothèque et plus particulièrement Mme Hélène Ouimet.

2016-06-092 Aménagement du terrain de jeux (bâtisses)

Sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter une demande, dans un des programmes où la municipalité est admissible, pour l'aménagement des bâtisses au terrain de jeux (*parc Claude-Archambault*) selon les plans déposés par M. Richard Mireault et Mme Manon Champigny.

2016-06-093 Comptes

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 155 757.56 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2016-06-094 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 11h25 sur proposition de M. Pierre Brunelle, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.